

Efectis France Voie Romaine

F-57280 Maizières-lès-Metz Tél: +33 (0)3 87 51 11 11 Fax: +33 (0)3 87 51 10 58

## RECONDUCTION



# RECONDUCTION n° 19/1 DU PROCES-VERBAL n° EFR-14-001647

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant Un mur porteur en briques de terre cuite de référence « BIOBRIC »

d'épaisseur 300 à 375 mm.

Côté opposé à l'enduit extérieur.

Demandeur BOUYER LEROUX

L'ETABLERE

F - 49280 LA SEGUINIERE

Extensions de classement

reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence.

Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant

les numéros suivants, sont reconduites :

AUCUNE

Durée de validité Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les

extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce

document, sont valables jusqu'au :

08 juillet 2024.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est

accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de

référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 05 septembre 2019

X Olivia LUCIFORA

Superviseur

Signé par : Renaud SCHILLINGER

SCHILLINGER

Chargée d'Affaires Signé par : Olivia LUCIFORA



Voie Romaine F-57280 Maizières-lès-Metz Tél: +33 (0) 3 87 51 11 11

Tél: +33 (0) 3 87 51 11 11 Fax: +33 (0) 3 87 51 10 58

# **PROCES-VERBAL**

PROCES-VERBAL de CLASSEMENT n° EFR - 14 - 001647 Résistance au Feu des Eléments de Construction selon l'Arrêté modifié du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

Durée de validité

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables

jusqu'au juillet 2019

Concernant

Un mur porteur en briques de terre cuite de référence « BIOBRIC »

d'épaisseur 300 à 375 mm.

Sens de feu

Côté opposé à l'enduit extérieur.

Demandeur

BOUYER LEROUX Lieu-Dit l'Etablère

FR - 49280 LA SEGUINIERE



Ce procès-verbal comporte 6 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.





#### 1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté au mur porteur, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

#### 2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom

Efectis France

Adresse

Efectis France

Voie Romaine

F - 57280 MAIZIERES-LES-METZ

# 3. DEMANDEUR DE L'APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Nom

: BOUYER LEROUX

Adresse

Lieu-Dit l'Etablère

FR - 49280 LA SEGUINIERE

# 4. APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

:

Numéro

EFR - 14 - 001647

Date

8 juillet 2014

## 5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT ETUDIE

Référence

« BIOBRIC »

Provenance

BOUYER LEROUX Lieu-Dit l'Etablère

FR - 49280 LA SEGUINIERE

## PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

## 6.1 TYPE DE FONCTION

Le mur réalisé en briques de terre cuite était défini comme un « élément porteur ». Sa fonction était de résister au feu et à la charge appliquée en ce qui concernait les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme EN 13501-2.

#### 6.2 GENERALITES

L'élément objet du présent procès-verbal est un mur porteur en briques de terre cuite de référence « BIOBRIC » d'épaisseur 300 à 375 mm.



#### 6.3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

## 6.3.1 Briques

Voir planches n° 1 et 2.

Les briques utilisées sont en terre cuite et à alvéoles verticales. Elles ont pour dimensions 275  $\times$  375  $\times$  212 mm à 300  $\times$  200  $\times$  212 mm ( $l \times e \times h$ ).

Des tenons filés sur les faces latérales et leurs décaissés correspondants créent une succession d'emboîtements de type tenon/mortaise sur toute la hauteur des briques.

## 6.3.2 Montage du mur porteur

Le montage du mur est obtenu par des rangées de briques dont la dernière peut être recoupée afin d'ajuster le mur à la largeur et la hauteur de la baie.

Les rangs sont montés au mortier joint mince POSEBRIK C réparti au rouleau. Les joints verticaux sont croisés.

#### 6.3.3 Revêtement du mur porteur

Sur sa face non-exposée (face extérieure), le mur est recouvert d'un enduit extérieur MONOPRAL KS (WEBER BROUTIN) d'épaisseur  $15 \pm 2$  mm projeté à la main.

En face exposée, le mur peut être recouvert ou non par un enduit plâtre.

# 7. REPRESENTATIVITE DES ELEMENTS

Par ses matériaux issus de fabrication courante, l'élément - mis en œuvre dans les conditions observées par le Laboratoire et conformément à la notice de mise en œuvre par le fabricant - peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

# 8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

# 8.1 REFERENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.3.2. de la norme EN 13501-2.

#### 8.2 CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	1	W	t	·-	M	С	5	G	l K
R	E	1		240					-	IX.
R	E			240						

Les classements prononcés ci-dessus ne sont valables que pour un chargement centré uniformément réparti et dont l'intensité ne dépasse pas 130 kN/ml et pour une hauteur maximale de 3000 mm.



#### 9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

#### 9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

#### 9.2 SENS DU FEU

CÔTE OPPOSE A L'ENDUIT EXTERIEUR.

#### 9.3 DOMAINE DE VALIDITE DU PROCES-VERBAL

Conformément au paragraphe 13. de la norme EN 1365-1, les résultats de l'essai au feu sont applicables aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme au code de conception correspondant du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité:

- a) diminution de la hauteur ;
- b) augmentation de l'épaisseur du mur ;
- c) augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs ;
- d) diminution des dimensions linéaires des blocs mais pas de leur épaisseur ;
- e) diminution de la charge appliquée ;
- augmentation de la largeur sous réserve que l'élément d'essai ait été soumis à l'essai en pleine largeur ou avec une largeur de 3 m suivant la plus grande des deux valeurs.

# 10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

# HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX NEUF

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Maizières-lès-Metz, le 8 juillet 2014

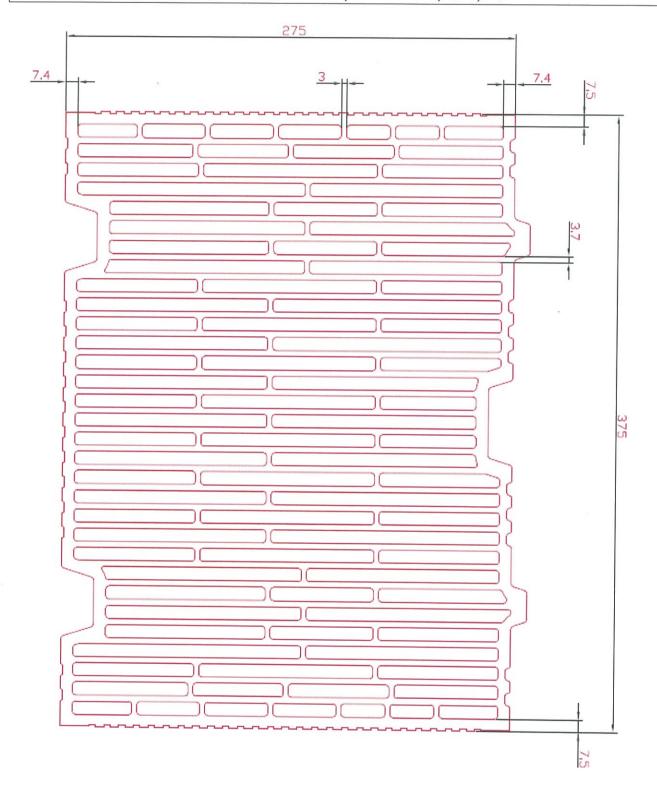
Responsable de pôle

« Portes et fermetures métalliques & Marine »

Hervé RYCKEWAERT Chef de Service Essais



# Planche n° 1 : Profil de la brique « BIOBRIC 37,5 x 27,5 ».





# Planche n° 2: Profil de la brique « BIOBRIC 30 x 30 ».

